Adoption de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

PUBLIÉ LE 21/07/2016

La loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, définitivement adoptée le 21 juillet, transpose des recommandations de l'avis sur le développement de la culture du dialogue social, préparé par la section du travail et de l'emploi, présidée par Sylvie Brunet, et voté en mai dernier. Saisi par le Premier ministre, Manuel Valls, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), avait identifié des pistes de travail pour assurer le « développement de la culture du dialogue social en France ». Luc Bérille et Jean-François Pilliard se sont attachés à montrer que, dans un contexte de profondes mutations (économiques, sociales, technologiques et environnementales), le dialogue social a considérablement évolué quant à son objet et ses modalités, qu'il ait lieu entre les employeur.eure.s et les salarié.e.s, avec des acteurs de la société civile, ou encore les pouvoirs publics.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026